



---

**Compte rendu  
de la réunion du Comité Local d'Examen  
du projet de gestion durable des terres et écosystèmes des  
zones semi-arides du Nord du Togo**



**Lomé, 14 juillet 2022**

## Introduction

Dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> phase opérationnelle du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), le PNUD accompagne le Gouvernement du Togo dans la formulation et la mise en œuvre du *projet de Gestion durable des terres et des écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo*. Ce projet a été approuvé par le Conseil du FEM le 07 Juin 2022.

Pour le démarrage de la phase de mise en œuvre du projet, le Comité Local d'Examen du Projet (CLEP) s'est réuni ce jeudi 14 juillet 2022 au bureau du PNUD Togo à Lomé.

Étaient présents à cette réunion, les représentants du Ministère de l'Environnement des ressources forestières (Le Secrétaire Général, la Directrice des ressources forestières, le Directeur de la planification, des statistiques et du suivi-évaluation, la représentante de la Directrice de l'environnement, le représentant du Point focal opérationnel du FEM, le représentant du Point Focal CCNUCC, un représentant du Cabinet du Ministre de l'environnement, des techniciens du MERF) un représentant du Ministère de la planification du Développement et de la Coopération, une représentante de la FAO, le Représentant Résident du PNUD et les techniciens du PNUD, la liste de présence est annexée au présent compte rendu.

Ouverte autour de 8 h30 sous la présidence de M. Mactar FALL, Représentant Résident Adjoint du PNUD Togo/ Représentant Résident a.i., cette réunion avait à l'ordre du jour les points suivants :

- **Ouverture de la séance :**
  - Mot introductif du RR du PNUD
  - Mot du SG du MERF
- **Présentations suivies de débats :**
  - Présentation du document de projet suivie du débat
  - Présentation des risques du projet et du contenu du cadre de gestion environnementale, suivie de débat
  - Présentation de l'analyse genre et des résultats de l'assurance qualité suivi de débat et de la formulation des recommandations
- **Divers**
- **Mot de fin de la réunion**

## I- Ouverture de la séance

La séance a démarré par les mots de bienvenue du Représentant Résident adjoint du PNUD aux participants et d'invitation à une participation effective dans les activités. Il a félicité et remercié le Gouvernement et réitéré l'engagement du PNUD à accompagner le Togo dans le développement et la mise en œuvre de projets dans le domaine de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Le Représentant a aussi invité les participants à s'investir activement dans la mise en œuvre du projet au regard de l'importance des actions du projet pour le bien-être des populations surtout des zones rurales.

A la suite du Représentant Résident adjoint, le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières a pris la parole d'abord pour remercier le PNUD pour l'accueil et l'accompagnement dans le processus depuis la phase de la note conceptuelle jusqu'à la phase de développement du projet. Il a ensuite, au nom du Gouvernement, exprimé sa satisfaction et encouragé les participants à garder le même niveau d'engagement pour la mise en œuvre du projet.

Le Représentant Résident adjoint a ensuite invité les participants à se présenter, par le biais d'un tour de table.

Après ces mots de remerciements et de bienvenue du Représentant Résident adjoint du PNUD et du Secrétaire General du ministère de l'Environnement et des ressources forestières, le Chargé de Programme Environnement du PNUD a pris la parole pour présenter l'agenda de la séance, qui a été ensuite validé par l'ensemble des participants, sans amendement.

## II- Présentations

### ➤ **Présentation du projet gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du Nord du Togo**

Le Chargé de programme, M. Tchinguilou a présenté le contenu du document du projet de *Gestion durable des terres et des écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo* en mettant en exergue les informations pertinentes et nécessaires à la bonne compréhension des participants depuis la conception du projet, la mise en œuvre et les actions de suivi et évaluation. Il a aussi présenté la méthodologie adoptée pour le développement du projet. Il s'agit de l'approche inclusive avec des consultations approfondies avec l'ensemble des acteurs et particulièrement les populations locales.

Il a présenté la théorie du changement du projet qui a guidé le choix des solutions, les composantes, les indicateurs et les résultats attendus du projet dans les zones concernées. Dans sa présentation il a précisé que l'intérêt du projet est de « *sécuriser l'existant sans pour autant agir négativement sur les activités socio-économiques des populations* ». Le projet mettra donc un accent particulier sur le renforcement des capacités des populations sur les bonnes pratiques et les activités respectueuses de l'environnement.

Dans le montage du projet, il est prévu aussi un mécanisme de gestion composé d'une unité de gestion de huit spécialistes sous le leadership d'un comité de pilotage. Le partenaire de mise en œuvre du projet est le ministère de l'Environnement et des ressources forestières, en l'occurrence la direction des ressources forestières. Le financement du FEM s'élève à **5 448 173 de dollars**. Le PNUD apporte un financement en espèce de trois millions de dollars et un cofinancement en investissement mobilisé de deux millions de dollars. La FAO et le gouvernement du Togo participent aussi au co-financement du projet.

A la suite de la présentation, des débats et discussions ont suivi. Le représentant résident adjoint a apprécié la qualité du contenu du projet, le ciblage, le choix des régions de la Kara et des savanes qui ont besoin de ce genre de projet, son insertion parfaite dans la logique stratégique du Gouvernement et sa nature multidimensionnelles. Il a demandé de renforcer davantage le volet économique et social et souhaité que les collectivités territoriales soient davantage impliquées dans le projet.

Le secrétaire général du Ministère a, à son tour, demandé d'actualiser certaines informations du document de projet eu égard à l'évolution du contexte notamment les informations sur les CDN, le taux de couverture forestière car ces informations pourraient aider dans l'évaluation future du projet. Il a demandé d'inscrire la contrepartie du gouvernement dans le document du projet si une contribution en espèce est attendue.

Le Directeur de la planification, des statistiques et du suivi et évaluation a abordé l'existence des dynamiques en cours au niveau du ministère dans la région d'où la nécessité du ciblage des zones pour circonscrire les interventions de chaque partenaire. Il a aussi souhaité que le format du document préparé pour la signature de la convention intègre la contrepartie nationale en espèce en vue de faciliter la prise en compte de cette contrepartie au niveau du Programme d'Investissement Public (PIP).

D'autres commentaires et préoccupations s'ajoutent à ceux déjà précités. Il s'agit de :

- Faire le lien avec les ODD visés par le projet afin d'évaluer l'apport du projet à la réalisation des ODD, étudier la possibilité d'installer l'unité de gestion dans les zones d'intervention du projet ;
- Au niveau des indicateurs, il est souhaité d'explorer la possibilité de prendre en compte la question de la transhumance et envisager un indicateur sur la transhumance, des indicateurs genre afin d'apprécier la plus-value du projet sur le genre.
- Au regard des partenaires qui participent au projet (FEM, PNUD, FAO, Gouvernement) quel partenaire prendra le lead sur la programmation des activités du projet.

Le Chargé de programme, M. Abiziou Tchinguilou a apporté des explications aux diverses préoccupations soulevées en précisant que le lien avec les ODD est bien inscrit dans le projet et sera renforcé davantage. Le projet accorde une priorité aux populations car les activités économiques en lien avec les bénéfiques pour les populations sont particulièrement au premier plan du projet. Il a souligné l'intérêt de faire ressortir la contrepartie nationale du Gouvernement en espèce de manière claire dans le document pour faciliter sa mobilisation au moment venu. Il a aussi rassuré la revue de certains indicateurs dans la mesure du possible.

A la suite des clarifications, la réunion s'est poursuivie avec la présentation des documents annexes du document de projet. Il s'agit du cadre de gestion environnementale et sociale, du plan d'action Genre et du plan d'assurance qualité du projet.

### ➤ **Présentation du cadre de gestion environnementale et sociale**

Au niveau du cadre de gestion environnementale, les risques identifiés lors de la conception du projet ont été exposés. Au total seize (16) risques ont été identifiés avec proposition des mesures d'atténuation. Le chargé de programme a présenté aussi les procédures de gestion du projet qui inclut le cadre de gestion environnementale et sociale, le plan de mobilisation des parties prenantes, le plan pour l'Égalité genre, le cadre de planification des groupes ethniques, et les études environnementale et sociale stratégiques et impacts environnementaux et sociaux pour chaque zone du projet.



Après l'analyse du document et de la présentation, l'assistance a demandé de prendre en compte les questions relatives au pastoralisme, à la faune et à la flore et les questions d'influences politiques dans la zone.

### ➤ Plan d'actions genre

A l'issue des discussions, le plan d'actions genre a été présenté. Il s'agit ici de s'assurer que les femmes et les hommes aient un accès et bénéficient de manière équitable au projet notamment dans les activités de restauration des terres et de développement des activités génératrices de revenus.

Les participants ont examiné le plan d'action genre et ont relevé qu'il faut revoir les ambitions de certains indicateurs, surtout dans le domaine du foncier pour les rendre plus réalistes en tenant compte de l'évolution de la loi sur le foncier.

### ➤ Présentation du plan d'assurance qualité du projet

La présentation du plan d'assurance qualité du projet a suivi celui du plan d'action genre. Dans cette partie, il s'agit de s'assurer du respect des normes, des procédures et également des aspects genre, des droits des minorités dans le projet. Sur la base des différents aspects le projet a été noté **Exemplaire dans le système de gestion des projets du PNUD** durant la phase de conception du projet.

Les participants, après examen du document et ses annexes, ont également jugé que le projet est **Exemplaire** et recommandent que le projet reste exemplaire dans la phase de mise en œuvre aussi.

A la fin des présentations et des discussions, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Prévoir un poste de spécialiste en communication pour le projet en vue de bâtir une meilleure visibilité ou étudier la possibilité d'insérer cette tâche dans les TdRs d'un des spécialistes soit Genre ou Suivi et évaluation ; et au besoin prendre un consultant en communication ;
- Inscrire de manière claire la contrepartie nationale dans le document du projet et dans le document de la convention ;
- Installer l'unité de gestion dans la zone du projet de façon à rapprocher l'équipe du projet des réalités des bénéficiaires. Dans ce cas il serait nécessaire de renforcer cette unité par un comité de suivi composé des

acteurs locaux, un organe intermédiaire qui appuie la coordination du projet dans la zone dans le respect des coûts prévus par le document de projet ; Travailler sur le ciblage pour éviter des chevauchements ou duplication dans les activités avec les autres initiatives présentes dans la zone ;

- Etudiez la possibilité de responsabiliser l'Agence nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) sur les évaluations environnementales des préalables dès le départ de la mise en œuvre du projet et l'impliquer dans la gestion des risques et environnementaux ;
- Prendre en compte le risque lié au « terrorisme » et extrémisme violent ;
- Rester prudent quant aux indicateurs sur le genre notamment la détention de titre de propriété, détention de terre pour les femmes étant donné que le contexte est encore délicat, il faut trouver de meilleures approches pour renforcer la sensibilisation auprès de ménages.

### III- Divers

Dans les divers, la question du lancement du projet a été abordée. Il a été convenu que le lancement national ait lieu à Lomé avec des lancements régionaux dans les zones d'interventions du projet (Kara et Savanes). Il faut commencer dès à présent la préparation des documents pour le lancement (termes de références, l'agenda, la liste des participants, les invitations etc...). La date probable retenue est le 07 Aout 2022.

### IV- Mot de fin

Dans son mot de clôture, le représentant résident adjoint a une fois encore félicité le Gouvernement à travers le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières pour la perspicacité et toute la disponibilité et a réitéré que le PNUD continuera à accompagner le Gouvernement dans cette optique pour une meilleure contribution à la mise en œuvre de la feuille de route Gouvernementale 2020-2025. Il a remercié également la FAO et les autres ministères pour leur contribution directe ou indirecte au projet.

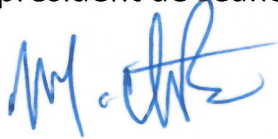
Il a rappelé le recrutement de l'équipe de coordination, l'intégration des corrections dans le document de projet avant sa signature. Il a aussi ajouté la nécessité d'utiliser la cartographie dans le cadre de ce projet pour le ciblage et le renforcement du suivi-évaluation notamment dans le cadre des activités de restauration des terres en proposant d'étudier la faisabilité avec le Laboratoire de Télédétection Appliquée et de Géo-informatique (LTAG) de l'université de Lomé.

Sur ces mots, le Représentant Résident a levé la séance autour de 12 heures et demi.

Fait à Lomé le 14 juillet 2022

Ont signé :

Le président de séance



**M. Mactar FALL**  
Représentant résident a.i.  
PNUD

Le Représentant du Gouvernement



**M. DIMIZOU K. Aoufoh**  
Secrétaire Général  
Ministère de l'Environnement et  
des Ressources Forestières